

COMMUNIQUÉ AUX PARENTS

JANVIER 2026

Nous espérons que vous avez passé un temps des Fêtes agréable et que vous en avez profité pour faire le plein d'énergie.

Pour l'année 2026, nous vous souhaitons une année remplie de bonheur, de paix, de prospérité et qu'elle soit riche en surprises et en réussites.

DATES IMPORTANTES

Conseil d'établissement : Jeudi 22 janvier 2026

Journée pédagogique : Lundi 5 janvier 2026

Journée pédagogique : lundi 26 janvier 2026

Inscriptions pour l'année scolaire 2025-2026

La période officielle d'inscription pour l'année scolaire 2026-2027 aura lieu du 2 au 13 février 2026.

Surveillez vos courriels pour tous les détails. Veuillez prendre note que tous les parents doivent procéder à l'inscription de leur enfant à partir du mozaik portail parent obligatoirement pendant la période officielle d'inscription. Seul le parent qui détient l'adresse principale au dossier de l'enfant peut faire l'inscription.

Habillement

Janvier étant le mois habituellement le plus froid de l'année, il est important que les enfants portent des vêtements adaptés à la température. Nous vous rappelons qu'ils vont à l'extérieur aux récréations de l'avant-midi et de l'après-midi, ainsi que durant 30 à 40 minutes sur l'heure du midi.

Les bottes sont obligatoires tout comme les pantalons de neige même en l'absence de neige.

Nous aimerions vous rappeler l'importance de bien identifier les vêtements de votre enfant : tels que manteau, mitaines, bottes, foulards, pantalon de neige, etc. Ceci nous aide à retrouver le bon destinataire. Beaucoup d'élèves ont les mêmes bottes, manteaux et pantalons de couleur noire.

Bracelets en silicone : Soutien au comportement positif

Nous demandons à tous les parents de vérifier si votre enfant a rapporté à la maison des bracelets en silicone provenant de l'école. Ces bracelets appartiennent à l'établissement et doivent être remis à l'enseignant(e) dans les plus brefs délais.

Ils servent à récompenser les élèves en lien avec les objectifs de soutien au comportement positif.

Il nous a été signalé que certains élèves conservent plusieurs bracelets à la maison au lieu de les retourner. Nous comptons sur votre collaboration pour que ces objets soient rapportés rapidement.



Soutien au comportement positif

Depuis 2021, nous avons mis en place un système visant à soutenir la gestion des comportements au sein de notre école.

Chaque objectif est travaillé intensivement pendant plusieurs semaines, en plus d'être rappelé tout au long de l'année scolaire. Le deuxième objectif, du 6 janvier au 9 mars 2026, visera les comportements attendus pour un milieu sain et sécuritaire :

Respect	J'utilise un ton doux et des mots convenables et bienveillants.
Culture de l'effort	Je garde mon environnement propre.

Les maladies infectieuses en milieu scolaire

Les maladies infectieuses en milieu scolaire sont fréquentes et peuvent entraîner des conséquences pour la santé. Certaines maladies infectieuses sont contagieuses, c'est-à-dire qu'elles peuvent se transmettre d'une personne à une autre.

AVISEZ L'ÉCOLE !

- ♦ Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école de son absence. Si vous allez chez le médecin, demandez-lui si votre enfant a une maladie contagieuse; si tel est le cas, le communiquer à l'école (voir la liste des maladies à signaler, plus bas). L'infirmière scolaire en sera informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus de renseignements en plus de répondre à vos questions.
- ♦ L'enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires. Pour certaines maladies contagieuses, un délai pour le retour à l'école pourrait être indiqué jusqu'à la fin de la période de contagion.
- ♦ Si votre enfant présente une condition médicale particulière, comme l'immunosuppression, une maladie pulmonaire ou cardiaque, demandez à votre médecin quelles sont les maladies contagieuses qui sont à risque pour lui et avisez la direction de l'école. L'infirmière scolaire en sera informée et pourra vous prévenir si des cas de ces maladies surviennent à l'école.

LISTE DES MALADIES À SIGNALER PAR LES PARENTS À LA SECRÉTAIRE DE L'ÉCOLE

<ul style="list-style-type: none">• Conjonctivite• Coqueluche• Érythème infectieux (5^e maladie)• Gale• Gastro-entérite• Hépatite A• Impétigo• Oreillons	<ul style="list-style-type: none">• Oxyurose (vers)• Pédiculose (poux)• Rougeole• Rubéole• Scarlatine ou pharyngite à streptocoque du groupe A• Teigne de la tête ou du corps• Varicelle (picote)
---	---

ÉPREUVES MINISTÉRIELLES

Les élèves de 4^e année et de 6^e année auront à passer des épreuves obligatoires sanctionnées par le ministère de l'Éducation. Nous vous faisons parvenir les dates afin de vous assurer que votre enfant sera présent à l'école. Les dates sont **prescrites par le Ministère et ne peuvent pas être déplacées**.

En conséquence, la participation à une sortie éducative, à un voyage ainsi qu'à une activité sportive ou culturelle, par exemple, ne saurait justifier une absence à une épreuve ministérielle obligatoire.

Les seuls motifs pouvant justifier une absence à une épreuve ministérielle obligatoire sont une maladie sérieuse ou un accident de l'élève confirmé par une attestation médicale, le décès d'un proche parent et la convocation d'un tribunal.

Il est donc important de prendre note qu'un élève **absent sans justification autorisée par le Ministère se verra octroyer la note de zéro**. Par ailleurs, il faut souligner que les épreuves ministérielles obligatoires comptent pour 20 % dans le résultat final du bulletin.

Horaire de la session d'examens de juin 2026

- 4^e année : français lecture, l'épreuve se tiendra les 3 et 4 juin 2026
- 4^e année : français écriture, les épreuves se tiendront les 8, 9 et 10 juin 2026
- 6^e année : français lecture, l'épreuve se tiendra les 1^{er} et 2 juin 2026
- 6^e année : français écriture, les épreuves se tiendront les 3 et 4 juin 2026
- 6^e année : mathématiques, les épreuves se tiendront les 9, 10 et 11 juin 2026

Bon mois de janvier!